

Vufflintos



Peinture de Tala Chamsi, 14 ans, habitante de Vufflens-le-Château



INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Horaire d'ouverture de la déchèterie de Riond-Bosson à Morges

Du lundi au vendredi : 13h45 - 18h00

Samedi : 08h00 - 12h00

Collecte des déchets de jardin au chemin de la bise

Afin de faciliter la surveillance du site, les heures autorisées pour le dépôt des végétaux sont fixées **du lundi au samedi de 10 à 18 heures**.

L'emplacement pour le dépôt des déchets végétaux est réservé exclusivement aux habitants de la Commune et non aux jardiniers et paysagistes professionnels mandatés par les propriétaires, ces derniers ayant l'obligation de se charger eux-mêmes de l'élimination de leurs déchets végétaux.

Les matières déposées étant valorisées directement en agriculture après compostage, elles ne doivent contenir aucun matériau étranger (plastique, pierre, bois traité, produits toxiques, etc.).

Les déchets de cuisine cuits et crus ne sont pas admis.

Dates des collectes des déchets organiques méthanisables en 2020

6 et 20 février 2020

5, 12, 19 et 26 mars 2020

2, 9, 16, 23 et 30 avril 2020

7, 14, 20 et 28 mai 2020 (Ascension : tournée avancée au mercredi 20)

4, 11, 18 et 25 juin 2020

2, 9, 16, 23 et 30 juillet 2020

6, 13, 20 et 27 août 2020

3, 10, 17 et 24 septembre 2020

1er, 8, 15, 22 et 29 octobre 2020

12 et 26 novembre 2020

10 et 24 décembre 2020

Seuls les conteneurs officiels bruns avec autocollant, commandés auprès de la Commune, sont autorisés.

RUBRIQUE "ENERGIE"

Qui n'a pas encore son vélo à assistance électrique (VAE) ?

Aujourd'hui, c'est le vélo à assistance électrique simple qui est vraiment le plus populaire. Il s'agit d'un vélo équipé d'un moteur qui ne fonctionne que lorsque vous pédalez vous-même. En deux mots, si vous ne pédalez pas, votre vélo ne bouge pas. Pour le conduire pas besoin de permis, de plaque d'immatriculation ou d'assurance et l'assistance doit s'arrêter à 25 km/h.

Cerise sur le gâteau, vous pouvez obtenir un subside de 20% jusqu'à CHF 500.- par VAE grâce au fonds communal pour encourager les énergies renouvelables. La demande de subside doit se faire au moyen du formulaire type et être soumise à la Municipalité avec la facture et la preuve de paiement au plus tard 60 jours après l'achat. Vous trouverez le règlement sur ce fonds, le formulaire type et le tableau des subventions sur le site internet de la Commune.

Mais attention, il n'y a pas de subside pour le vélo électrique rapide qui peut atteindre 45 km/h et qui doit être immatriculé comme une mobylette.

A ce jour, 52 habitants de Vufflens-le-Château ont déjà obtenu un subside communal pour l'achat d'un vélo à assistance électrique. Pourquoi pas vous ?



Historique du Curbit et travaux de maintenance réalisés

Ce canal artificiel date du Moyen-Age. Il avait pour but de desservir les usiniers, soit la scierie à la sortie du village direction Bussy, les jardins potagers le long du cours d'eau, la forge vers le château, ainsi que le moulin du château qui se trouve au bas de la maison villageoise. Il était également utilisé comme bassin de protection incendie. Ce canal était combiné pour la récolte des eaux claires des parcelles adjacentes sur tout son parcours.

En 1927, le Petit Curbit devient canalisé. Le coût de ces travaux, après déduction des subsides fédéraux et cantonaux de 50 %, a été réparti comme suit : Commune de Vufflens-le-Château 35 %, usiniers et usagers 35 %, syndicat d'améliorations foncières 30 %.

Après l'acceptation des divers ouvrages par les autorités compétentes, la canalisation et ses accessoires deviennent la propriété de la Commune de Vufflens-le-Château qui assume l'entretien, conformément aux lois, règlements et dispositions en la matière et selon un document signé en avril 1927 par Auguste Vuffray, syndic et Léon Vuffray, secrétaire. En 1990, un détournement de la canalisation est nécessaire pour permettre l'agrandissement de la gare du BAM à Bussy-Chardonney.

Comme Vufflens ne possède aucune source d'eau à disposition sur son territoire, ce canal a permis une alimentation en eau précieuse pour le village, l'arrosage et la force hydraulique des différentes activités.



Le Curbit nettoyé avant mise en eau



Consolidation des rives

La prise d'eau est captée sur un ouvrage créé à Bussy-Chardonney, en amont de l'entreprise Landi SA, sur le ruisseau du Grand-Curbit en provenance de Yens et qui se jette dans la Morges près du lieu-dit La Tuillière, limite entre les Communes de Bussy et Vufflens.

Une canalisation est posée le long de la ligne du BAM renommée MBC de nos jours. Elle se prolonge jusqu'au lieu-dit En Boche sur notre Commune et se transforme en ruisseau jusqu'au Marais. A cet endroit, le canal a servi de canal d'élevage de truitelles par la société des pêcheurs en rivières qui a cessé cette activité d'élevage au Curbit depuis bientôt 20 ans. Il devient à nouveau canalisation jusqu'au contrebas du chemin du Bon, puis à ciel ouvert sur environ 300 mètres, pour ensuite à nouveau disparaître sous terre jusqu'à proximité du moulin du château avant de réapparaître à ciel ouvert pour se déverser dans la Morges et vers les champs « En Banniaz » en dessous de la maison villageoise. Une brève apparition du cours d'eau a été déplacée lors de la transformation de la place du Village en 1991.

L'ensemble de l'usage pour les usiniers et la plupart des captages pour l'eau d'arrosage ont cessé de fonctionner avec la transformation de bâtiments et la création de nouvelles constructions. Une utilisation intéressante et importante est l'alimentation de l'étang aux canards du restaurant Ermitage.

Avec les années, une végétation importante s'est développée sur les bords du canal empiétant sur le bon écoulement de l'eau. De fait, des branches et feuilles ont obstrué partiellement le canal malgré un nettoyage régulier exécuté par notre collaborateur responsable des travaux de voirie. Cet été, le canal a été fermé pour permettre un curage en profondeur en éliminant les souches et arbustes gênants, le renforcement des digues à certains endroits et l'évacuation des matériaux accumulés avec les années. Ces travaux ont été exécutés avec un soin particulier et une excellente prestation de l'entreprise paysagère de notre village dans le respect des délais et des coûts.

Ce canal remplit à nouveau son rôle pour notre village et ses habitants à la satisfaction de tous. Tous ces travaux se sont déroulés en accord avec notre service forestier, en respectant les directives de préservation du cordon boisé pour protéger l'harmonie du lieu.



Aspect en décembre 2019



Travaux de restauration des cloches et de l'horloge du Temple

Comme vous avez pu le constater, les cloches de notre Temple sont restées muettes comme l'horloge qui n'a pas quitté l'heure de midi ou minuit selon les sensibilités, de début novembre jusqu'au 18 décembre 2019.

Ce temps d'arrêt a permis d'opérer de nombreux travaux de restauration et changements d'éléments constitutifs du système complet.

Des mesures des charges dynamiques par le système ECC.Probell® exécuté par une entreprise spécialisée en provenance d'Allemagne a permis d'analyser les fatigues et l'usure du bronze et de contrôler si les battants sont adaptés et ne mettent pas en danger les cloches. Tout le reste du système a été passé au peigne fin pour en déceler les défauts et vieillissement par l'entreprise Rüetschi SA spécialisée dans ce genre d'opérations, accompagnée dans l'étude par Madame Fabienne Hoffman, historienne-campanologue et Madame Caroline Cottier, conservatrice des monuments et sites du Canton de Vaud, afin de procéder à une révision complète tout en préservant le patrimoine historique du concept.



Ancien moteur de 1962



Nouveau moteur 2019

Les travaux exécutés sont les suivants :

- Automatisation des cloches et de l'horloge
- Changement complet du système électrique
- Restauration des composants mécaniques et changement des moteurs de cloches datant de 1962, date de l'électrification des cloches actionnées précédemment manuellement par 2 "sonneurs" de la Paroisse.
- Remplacement des axes et roulements des fixations des cloches.
- Restauration du système de frappe avec changement des battants.
- Tournage de 30 degrés de la cloche médiévale et nettoyage des cloches des fientes d'oiseaux.
- Fermeture des ouvertures de sons pour empêcher le passage d'oiseaux.

La cloche no 1 a été fondue par Samuel Treboux de Corsier-près-Vevey en 1863. D'un diamètre de 88,5 cm, sa note de frappe est sol dièse. Sur son vase, un texte dit : POUR LA GLOIRE DE DIEU. L'HARMONIEUSE. Cette cloche a été ajoutée à la cloche no 2 lors de la construction du nouveau Temple en 1863.

La cloche no 2 a été fondue en 1481 par un fondeur inconnu. D'un diamètre de 69 cm, sa note de frappe est do dièse. Le cou de cette cloche médiévale porte un texte en latin de très belle facture écrit en lettres minuscules gothiques débutant par une croix : « sante petre ora pro nobis lan mil cccc bod » ce qui signifie « Saint Pierre prie pour nous, en l'an 1481 » Sous le texte, deux motifs répétés deux fois ornent le vase : une crucifixion avec Jean et Marie et une Vierge à l'enfant couronnée. Une autre cloche suspendue dans le Temple de Rossinière, datant aussi de 1481, invoque Marie-Madeleine et porte les mêmes motifs qu'à Vufflens-le-Château.

L'église réformée de Vufflens-le-Château a été construite en 1863-1864. Depuis le 23 octobre 1991, l'église ainsi que la cloche de 1481 figure à l'inventaire des Monuments et sites. La révision complète sera terminée au printemps 2020. Quelques travaux complémentaires doivent être encore exécutés.



Cloche de 1481 nettoyée avec son nouveau battant



Chenilles processionnaires du pin

Chaque hiver, on observe une présence importante de chenilles processionnaires du pin. Elles installent leurs nids soyeux dans les branches des diverses espèces de pin. Pendant l'automne et l'hiver, elles poursuivent leur développement en s'alimentant avec les aiguilles du pin. A partir du mois de février, selon la température, elles quittent les nids en longues processions pour aller s'enterrer.



Les chenilles sont dangereuses durant un court laps de temps. Pour éviter les problèmes, il faut les détruire quand elles sont dans leurs nids, avant qu'elles ne se réveillent de leur repos hivernal et ne prennent la direction du sol.



Les poils des chenilles processionnaires du pin possèdent des propriétés urticantes qui peuvent provoquer des troubles ou des réactions allergiques (œdèmes, démangeaisons, asthme, etc.).

Compte tenu du risque pour la santé de la population et en particulier des enfants, nous vous rappelons que, conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 7 décembre 2005 :

"Tout propriétaire, locataire, fermier ou exploitant est tenu de procéder à l'enlèvement et à la destruction des nids de chenilles processionnaires du pin (*thaumetopoea pitycamp*) dès leur apparition et jusqu'au 15 février de chaque année.

A défaut d'exécution des mesures dans le délai prescrit, les communes peuvent ordonner les travaux à leurs frais. Les contraventions aux dispositions du présent arrêté sont passibles d'une amende jusqu'à mille francs."

Méthode de lutte

La lutte mécanique est la méthode de lutte recommandée. Elle doit être effectuée dès l'apparition des nids. Elle consiste à :

- couper les nids au sécateur et à les détruire par le feu, ou
- installer des pièges écologiques, le contenant avec les chenilles est ensuite brûlé ;
- en complément, éliminer les arbres infestés ou susceptibles de l'être et de les remplacer par d'autres essences (en forêt, ces travaux nécessitent l'accord de l'inspecteur des forêts).

Merci d'être extrêmement vigilants et prudents !

Réseau santé La Côte - BRIO - Bureau régional d'information et d'orientation



Vous ou quelqu'un de votre famille est entré ou a le projet d'un hébergement en EMS ?

Vous avez des questions sur :

- Le financement de l'EMS (Prestations complémentaires)
- L'assurance maladie : Primes, subside, remboursement des frais de maladie (RFM), etc.
- Votre appartement : résiliation du bail et divers contrats
- La représentation et la gestion de vos affaires administratives (curatelle, mandat pour cause d'incapacité, procuration, etc.)

Cette prestation est gratuite et confidentielle.

L'assistant social du BRIO est à votre écoute par téléphone au 021 822 43 21 ou sur rendez-vous.

Chemin du Glapin 4, 1162 St-Prex, as.brio@rslc.ch, www.rslc.ch



DÉCISIONS DIVERSES DE LA MUNICIPALITÉ DURANT LE 2EME SEMESTRE 2019

La Municipalité a décidé entre autres de

- Accorder un soutien financier aux sociétés sportives et culturelles suivantes dans lesquelles des jeunes de moins de 18 ans de la Commune sont inscrits (forfait de CHF 50.-/par jeune de Vufflens)
 - CHF 50.- au Bicross Club Echichens
 - CHF 150.- au Forward Rowing Club Morges
- Accorder un soutien financier de
 - CHF 200.- à la Maison du dessin de presse à Morges
 - CHF 100.- à l'Association Lire et Ecrire, Section La Côte
 - CHF 200.- à la Cité Radieuse pour la création de nouveaux logements
 - CHF 500.- à la 13^{ème} nuit des Epouvantails le 26 septembre 2020
 - CHF 200.- au 113^{ème} concours FVSP (Fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompiers) les 1^{er} et 2 mai 2020 à St-Prex
 - CHF 200.- à la 60^{ème} saison des Concerts Classiques de la Région Morgienne CCRM
 - CHF 200.- à la Société vaudoise d'aviculture de Nyon et région pour l'exposition cantonale vaudoise à Etoy du 15 au 17 novembre 2019
 - CHF 500.- aux MBC pour assurer l'avenir du train retro BAM
 - CHF 400.- à la Paroisse St-Prex-Lussy-Vufflens (montant arrondi basé sur le nombre de protestants dans la Commune lors du dernier recensement)
 - CHF 200.- au Mondial du Chasselas, Association pour la promotion du Chasselas à Aigle
- Garder l'horaire d'ouverture modifié du bureau communal à savoir le mardi de 08h00 à 12h00, le jeudi de 16h00 à 18h00 et sur rendez-vous mais supprimer l'horaire réduit des mois de juillet et août.
- Remplacer 2 extincteurs du complexe scolaire.
- Transmettre à la gendarmerie les photos de tags sur la descente d'escalier extérieur menant à la salle de gym.
- Répondre à l'ADCV, suite à la demande de Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, que nous ne sommes pas favorables à la proposition du Parlement des filles de créer une journée cantonale des déchets. Il existe en effet déjà une journée "Coup de balai" à laquelle nous participons en fonction de nos besoins et des chantiers adaptés, c'est-à-dire pas chaque année. Les habitants qui s'inscrivent à cette journée non obligatoire sont motivés. Le caractère obligatoire d'une journée cantonale des déchets nuirait assurément à cette motivation et cette spontanéité.
- Taxer dorénavant toutes les entreprises inscrites à Vufflens-le-Château au Registre du commerce, y compris celles qui n'ont pas d'activité sur la Commune conformément à la notice explicative à l'intention des Communes vaudoises "Financement de la gestion des déchets selon le principe de causalité". Une seule taxe sera par contre facturée si plusieurs entreprises sont inscrites à la même adresse. Un certain nombre d'entreprises ayant été exonérées jusqu'en 2019, une lettre explicative sera jointe à la facture.
- Transmettre les adresses des jeunes de 20 à 25 ans au SIS Morget pour le recrutement.
- Ecrire aux bordiers du Curbit pour les informer que le Curbit est un canal ouvert et une conduite d'eau claire. Il y a lieu de veiller à ce que les végétaux de coupes ne tombent pas dedans pour ne pas boucher le tuyau et créer des inondations. Les remercier de faire en sorte qu'il soit régulièrement entretenu dans leur secteur.
- Rembourser les abonnements de train de 2 élèves habitant à moins de 2,5 km du collège de la Burtignière, l'ASIME ne les prenant plus en charge.
- Accepter d'exposer les dessins d'une jeune habitante de 13 ans lors de l'apéritif de Noël, leur vente n'étant pas autorisée. Lui proposer de nous soumettre quelques dessins du château pour la première page du prochain Vufflinfos.
- Répondre à la Municipalité de Villars-sous-Yens que, sur la base des avis des membres de notre Conseil général concernant une éventuelle fusion, nous sommes ouverts à participer à des discussions entre Communes de taille identique pour arriver à une nouvelle Commune d'une taille significative.
- Accepter la demande du corps enseignant de planter des bulbes de tulipes offerts par la Ville de Morges dans la bande de terre qui est à mi-hauteur devant la porte du collège au 1^{er} étage.
- Fermer le bureau communal du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020.



LE CONSEIL GÉNÉRAL EN BREF

Séances du Conseil général en 2020

Les 30 mars, 22 juin, 26 octobre et 7 décembre 2020 à 20h15.

Devenir membre du Conseil général, pourquoi pas ?

Saviez-vous que toute citoyenne ou tout citoyen ayant le droit de vote au niveau communal peut faire partie du Conseil général de notre Commune ? Il suffit d'en faire la demande à son Président et de se faire assermenter lors d'une séance du Conseil.

Le Conseil général est l'organe législatif communal. Il est composé d'environ 65 membres qui sont convoqués 4 fois par année. Lors de ses séances, le Conseil examine les différents préavis soumis par la Municipalité, approuve le rapport de gestion, les comptes annuels et le budget du ménage communal. Des commissions permanentes ou ad hoc passent préalablement en revue les différents préavis et préparent un rapport détaillé à l'intention du Conseil.

Un tel organe ne peut fonctionner qu'avec l'apport des compétences des citoyens de la Commune qui proviennent de différents horizons. Ils peuvent ainsi mettre leur savoir-faire à disposition de la Commune et, en retour, bénéficier d'une expérience relative au fonctionnement et à la gestion d'une Commune. Les conseillers peuvent également participer au bureau du Conseil en tant que scrutateur. Ceci leur permet de découvrir comment se déroule une votation fédérale ou cantonale, ou encore une élection. Finalement, le Conseil général est un bon moyen de se tenir informé sur le développement de la Commune et d'étendre son réseau de connaissances au travers de moments de convivialité.

Etes-vous intéressé à faire partie du Conseil ? Avez-vous des questions ? M. Philippe Stalder, Président du Conseil, se tient à votre disposition.
Téléphone mobile 077 482 65 25, mail : stalder-warth@bluewin.ch.

Annonce des conseillers généraux aux séances du Conseil général

Tout conseiller doit annoncer son absence pour les séances auxquelles il ne pourra participer. Dans la pratique, sont acceptées les annonces via un autre conseiller présent au Conseil avant l'appel, un appel, un SMS ou un courrier au Président, M. Philippe Stalder.

Démission du Conseil général

Tout membre peut présenter sa démission en cours de législature. Un courrier à l'intention du Président est nécessaire.

Décisions du Conseil général

Séance du 28 octobre 2019

- Arrêté d'imposition pour l'année 2020

Séance du 2 décembre 2019

- Adoption du budget 2020 qui prévoit un excédent de charges de CHF 569'100.-
- Approbation du nouveau règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux et de son annexe.
- Approbation de la planification d'une zone réservée sur toute la zone à bâtir du territoire communal.

Votations cantonales et fédérales en 2020

Les 9 février, 1^{er} mars, 17 mai, 27 septembre et 29 novembre 2020.

Horaire du bureau de vote

Le bureau de vote est ouvert le dimanche de 10h00 à 11h00. Le dernier relevé de la boîte aux lettres réservée aux votes par correspondance est également fait à 11h00.



AGENDA

Table fleurie Pro Senectute**	14 février 2020
Repas EPP*	19 février 2020 (à 12h00 à la salle de paroisse)
Table fleurie Pro Senectute**	13 mars 2020
Distribution de compost	14 mars 2020
Conseil général	30 mars 2020 à 20h15
Repas EPP*	18 mars 2020 (à 12h00 à la salle de paroisse)
Soirées annuelles de la Concorde	25, 27, 28 et 29 mars 2020
Repas EPP*	15 avril 2020 (à 12h00 à la salle de paroisse)
Table fleurie Pro Senectute**	17 avril 2020
Sortie des retraités	14 mai 2020
Table fleurie Pro Senectute**	15 mai 2020
Repas EPP*	20 mai 2020 (à 12h00 à la salle de paroisse)
Distribution du vin de Commune	15 juin 2020
Repas EPP*	17 juin 2020 (à 12h00 à la salle de paroisse)
Table fleurie Pro Senectute**	19 juin 2020
Marché artisanal	20 juin 2020
Conseil général	22 juin 2020 à 20h15
Fête nationale	1 ^{er} août 2020 à Chigny
Journée de Commune	13 septembre 2020
Conseil général	26 octobre 2020 à 20h15
Conseil général	7 décembre 2020 à 20h15

*Repas EPP : Inscriptions auprès de Mme Elizabeth Uldry au 079 446 95 64

**Table fleurie : Inscriptions 48h à l'avance auprès de Mme Mireille Lugin au 079 415 92 03

SOCIÉTÉS LOCALES - PRÉSIDENTS

Chœur d'hommes "La Concorde"	M. Bertrand Cornut	079 342 61 30
Responsable Gym-dames / parent-enfant	Mme Josette Piguet	021 801 99 63
Monitrice parent-enfant	Mme Monika Monterrubio	079 566 11 28
Jeunesse	M. Benoît Delay	079 566 06 44
Groupe de badminton	Mme Odile Criblez Gruaz	079 831 43 51
Association du Marché artisanal	M. Thierry Chollet	021 801 51 81
Association des parents d'élèves de Vufflens-le-Château et environs (APEVE)		
Cantine scolaire, inscriptions	Mme Anne-Sophie Latour Charpié	076 379 74 49
Renseignements	Mme Francine Dambach Corsten	079 202 20 69

Location des locaux communaux

Les habitants de la Commune ont la possibilité de louer les locaux communaux à des tarifs préférentiels. Cette faveur n'est cependant accordée que pour les fêtes de famille organisées par et pour les habitants (anniversaires, mariages, etc.).

Des tables de cantine sont également mises gracieusement à disposition des habitants de la Commune.

Pour tout renseignement ou réservation, s'adresser au bureau communal.



LA VIE VILLAGEOISE

Journée de Commune

Le repas de la Journée de Commune n'a pas pu avoir lieu dehors cette année en raison de la météo un peu trop fraîche le matin. C'est donc dans la grande salle qu'il a été servi.

Avec une participation d'environ 130 adultes et 25 enfants, ce sont 73 kg de rôtis de porc qui ont été préparés par une équipe de cuisine toujours au top.



L'après-midi, les enfants ont pu participer aux diverses animations prévues pour eux pendant que les adultes étaient occupés avec des matchs aux cartes et de pétanque.



Les sandwiches préparés avec les restes des rôtis de porc ont été comme toujours bien appréciés par les joueurs et leurs accompagnants.

C'est dans la bonne humeur générale que s'est déroulée cette traditionnelle Journée de Commune.



"Un drapeau des JOJ2020 dans chaque Commune du Canton"

En 2015, les jeux olympiques d'hiver de la jeunesse (JOJ2020) ont été attribués à Lausanne.

Quelque 1880 jeunes athlètes en provenance d'une septantaine de pays, âgés de 15 à 18 ans, ont été accueillis et ont participé aux compétitions sur 8 sites différents.

Auparavant, le 19 septembre 2019 près de 3000 écoliers vaudois ont célébré l'esprit olympique dans le stade Pierre-de-Coubertin marquant ainsi symboliquement le début de nombreuses manifestations festives autour des JOJ2020.

Deux élèves de notre Commune, Julia et Arthur, accompagnés de la municipale, Mme Dubey, ont eu le plaisir de participer à cette cérémonie.

Après une chorégraphie géante représentant les divers sports des jeux olympiques, réalisée par 2020 écoliers lausannois, nos deux élèves, accompagnés des autres élèves de toutes les Communes vaudoises, sont entrés en scène et ont formé avec les drapeaux des Communes l'image du Canton de Vaud sur la pelouse du stade. La flamme olympique portée par 4 jeunes athlètes est arrivée au stade et a été présentée à tous les élèves des écoles vaudoises. Nos deux élèves ont également eu l'occasion de faire la connaissance de la mascotte des JOJ2020 baptisée Yodli. Ensuite a eu lieu la remise des drapeaux des JOJ2020 aux élèves qui les ont ramenés dans chacune des Communes où ces drapeaux ont été hissés.

Une très belle fête a ensuite eu lieu à Vufflens à laquelle de nombreux habitants ont participé sur la place du village pour hisser le drapeau ramené par Julia et Arthur avec en prime le Vufflens Jazz Band qui nous a fait l'honneur de sa présence.



L'aiMant Rose - Campagne nationale "1 Tulipe pour la VIE"

Lors d'une petite manifestation organisée le 29 octobre 2019, la Municipalité, quelques habitants et une représentante de l'association "L'aiMant Rose", qui agit pour une prévention plus précoce du cancer du sein et son dépistage gratuit avant 50 ans, ont participé à la campagne nationale "1 Tulipe pour la Vie".

147 bulbes de tulipes blanches et 21 de tulipes roses ont été plantés dans un angle de la place du Village, respectant ainsi le rapport d'1 tulipe rose pour 7 tulipes blanches qui symbolise la proportion de femmes touchées par le cancer du sein en Suisse, la couleur rose représentant la lutte internationale contre cette maladie.

Une nouvelle manifestation sera organisée au printemps lors de la floraison. La date vous sera naturellement communiquée en temps voulu.





Night Run Morges 2019 - 6^e édition - Samedi 2 novembre 2019

Comme annoncé dans l'édition précédente, la Municipalité est devenue une "Commune Coup de Cœur Or" de la Night Run Morges 2019 par un partenariat. Il n'a pas été nécessaire de tirer au sort les 5 dossards auxquels avait droit la Commune puisque seules 4 personnes se sont annoncées.

Nos félicitations à ces 4 sportifs et merci à Mme et M. Leiter pour la photo souvenir qu'ils nous ont transmise à notre demande.



"Fenêtres de L'Avent"

Merci à toutes les personnes qui se sont inscrites pour faire une "fenêtre de l'Avent" et merci également aux personnes qui se sont déplacées pour les admirer et partager un moment convivial.

Voici les photos de toutes ces fenêtres :



Le 1^{er} - Mme M.-C. Mellot



Le 3 - Mme et M. C. et T. Leiter



Le 5 - Familles Perey, domaine de la Balle



Le 6 - Mme et M. M. et Y-A Falcly Gianinazzi



Le 10 - Mme et M. J. et E. Perey



Le 11 - Mme et M. M. Gloor et P-A Aigroz



Le 16 - Familles Mathey et Favez





Le 18 - La Commune



Le 20 - Famille Chollet

Noël au sapin

Jeudi 19 décembre, le traditionnel culte de Noël des enfants a eu lieu à Vufflens. L'église était pleine pour écouter des récits bibliques de notre pasteur Sandro Restauri et de Jean-Sebastien Etchegaray ainsi que des chants de Noël des enfants de Vufflens/Chigny dirigés par Annick Desarzens et Natacha Buchet et accompagnés par Michel Guignard au piano. A la sortie de l'église chaque enfant a pris possession de son sachet préparé par le comité de l'APEVE, tandis que le vin/thé chaud organisé par Fritz Imhof était ensuite servi à la cure attenante.



Soirées de la Concorde (Texte de Bertrand Cornut Président)

C'est bientôt le printemps et les soirées annuelles de la Concorde sont des signes qui ne trompent pas ! Elles se dérouleront les 25-27-28-29 mars à la grande salle.

Cette année, on vous emmène dans la préparation d'une magnifique fête villageoise, avec tous les détails de l'organisation, en passant par les moments les plus intimes et plus rocambolesques de cette bastringue.

Cette pièce écrite par Christophe Piton s'intitule "Le Fantôme au chapeau". Il ne vous est certainement pas inconnu car il avait déjà écrit pour notre chœur « En passant par l'hôtel » jouée en 2018. C'est également un acteur au sein de la troupe des Trois Petits Tours à Morges.

La dynamique sera assurée par Laurence Creteigny, metteur en scène, et les acteurs du cru toujours prêts pour vous divertir. Le tout sera agrémenté par les chants de la chorale, avec des pièces contemporaines comme : Je suis un homme de Zazie, Viva la Vida de Michel Fugain, Un homme debout de Caudio Capeo et plein d'autres surprises à découvrir, le tout dirigé par Fabienne Siegwart et Luisa Florez.



113^e concours de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-pompiers

Les pompiers en compétition à St-Prex (Texte du SIS Morget)



Voilà trois éditions que le responsable de l'organe d'intervention Vuchi pour le SIS Morget participe au concours cantonal des pompiers. Chaque année, le Vufflanais Plt Nicolas Desarzens a terminé sur le podium avec l'équipe de désincarcération. Les 1^{er} et 2 mai 2020, le SIS Morget accueillera le concours à Saint-Prex, mais ne présentera pas d'équipe afin de garder assez de mains pour le bon déroulement de la manifestation. Toutefois, nos Jeunes Sapeurs-Pompiers concourront dans l'épreuve motopompe et Timo Desarzens tentera de monter, comme son papa, sur le podium.

Au programme : Loto (30 avril), assemblée des délégués et concert de Voxset ouvert à tous (1^{er} mai) et concours des sapeurs-pompiers vaudois suivis par un bal gratuit (2 mai). Détails sur www.fvsp2020.ch.

Le comité d'organisation se réjouit de vous voir nombreux venir prendre part à cet événement.



L'équipe « désincarcération » après un entraînement en vue du concours. Timo Desarzens est au volant avec, derrière lui, son papa Nicolas



Timo Desarzens, membre des JSP Morget et son papa, le Plt Nicolas Desarzens, chef de l'organe d'intervention Vuchi



19^{ème} marché artisanal (Texte de Natacha Buchet)

Il y a une date à ne pas oublier en juin 2020, c'est le samedi 20, jour du 19^{ème} marché artisanal de Vufflens-le-Château.

Voici un petit avant-goût de cette journée :

- Artisanat et produits du terroir
- Restauration sur la place du village tout au long de la journée
- Cirque Coquino en représentation dès 11h00 et spectacle en début de soirée
- « Nouvelle » tyrolienne de plus de 300 mètres de long
- Loto à la beuze
- Raclettes dès 18h00 et musique

Le programme complet sera disponible sur notre site www.marchedevufflens.ch dès mars 2020.

Vous faites de l'artisanat et vous souhaitez participer à cette 19^{ème} édition, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse mail suivante : marchedevufflens@gmail.com.

Les bénévoles sont les bienvenus pour donner un coup de main durant la journée et peuvent nous le faire savoir toujours par le biais de notre adresse mail.

Ce marché est l'occasion pour tous les villageois de se retrouver en famille ou avec des amis dans une belle ambiance de fête.

Nous vous attendons nombreux !

Le Comité du marché artisanal de Vufflens-le-Château

Vufflens Animation (Texte d'Elizabeth Chollet)

Avec le progrès, nos rues ne sont plus en galets ou pavées, elles sont moins bosselées et avec la fée électricité, nous ne trébuchons plus lorsque nous nous déplaçons dans notre village ! En automne et en hiver, malgré ces améliorations et durant cette période de nuits sombres et froides, nous nous calfeutrons au chaud dans nos masures !

Pourquoi ne ferions-nous pas comme les chats : vagabonder, aller à la rencontre des uns et des autres dans le but de partager des intérêts communs, un moment de partage.

Suivez la lanterne....

Que diriez-vous de partager un moment ensemble sous la forme d'une conférence avec quelqu'un de passionné ? Assister à une pièce de théâtre dans notre grande salle ? Venir admirer, partager vos impressions lors d'une exposition de tableaux, de photos sur une thématique prédéfinie ? Venir écouter un concert, un conte ou une lecture ? Assister à la projection d'un film qui serait suivie d'un débat ? Rencontrer un écrivain ?

Toutes ces idées sont un aperçu des différentes animations qui pourraient naître au sein de notre petit village les prochaines années. Etes-vous intéressés ? Toutes suggestions, toutes aides sont les bienvenues, que ce soit pour organiser, encadrer ou même animer une soirée.

Ensemble, assemblons nos compétences et nous pourrons peut-être allumer une lanterne et la maintenir étincelante dans notre village !

Pour plus amples informations :

Elizabeth Chollet, téléphone 021 801 51 81 ou courriel chollet.zab@bluewin.ch.

Je serai attentive à vos suggestions et vos idées.



ANNUAIRE

MUNICIPALITE

Municipal responsable

Mme Anne-Chr. Ganshof
Syndique
acganshof@vufflens-le-chateau.ch

M. Pierre-Alain Aigroz
Vice-Syndic
paaigroz@vufflens-le-chateau.ch

Mme Maria-Pia Dubey
mpdubey@vufflens-le-chateau.ch

M. Philippe Henriod
phenriod@vufflens-le-chateau.ch

M. Pierre Siegwart
psiegwart@vufflens-le-chateau.ch

Dicastère

Administration générale - Finances -
Relations extérieures

Bâtiments, forêts et domaines
communaux -
Réseau d'eau potable (AVM)

Urbanisme - Police des constructions
Ecoles - Parascolaire
Plan canicule - Aînés

Voirie et déchets - Réseau d'épuration
Espaces publics - Transports publics

Sécurité et police - Affaire sociales
Services industriels - Concept énergétique
Culture/Tourisme/Sport
Communautés religieuses

Tél.

079 628 81 60

079 438 81 00

079 671 24 75

079 606 50 15

079 374 36 72

CONSEIL GENERAL

M. Philippe Stalder

Mme Katia Barberis

M. Aurèle Etchegaray

Président

Vice-Présidente

Secrétaire

077 482 65 25

079 450 51 19

079 502 38 74

ADMINISTRATION COMMUNALE

Site internet

vufflens-le-château.ch ou
vufflens-le-chateau.ch

Grefe - Contrôle des habitants

Mme Marlyse Treyvaud
greffe@vufflens-le-chateau.ch

Horaire d'ouverture au public

Mardi

Jeudi

et sur rendez-vous

08h00 - 12h00

16h00 - 18h00

021 804 60 30

Boursière communale

Mme Denise Piguet
bourse@vufflens-le-chateau.ch

Facturation des taxes

021 804 60 33

Employés communaux

M. David Christin
M. Philippe Vuffray

Voirie, extérieurs
Bâtiments

S'adresser au
bureau communal

ÉCOLES – PETITE ENFANCE

Salle des maîtres du collège de Vufflens

021 802 29 75

Etablissement primaire de Morges Ouest
Collège de la Burtignière
Ch. de Tolochenaz 9, 1110 Morges

M. Fabien Descoeurdes
Directeur dès le 03.02.20

021 557 97 40

Etablissement secondaire de
Morges Beausobre
Ch. Grosse-Pierre 1, 1110 Morges

M. Luc Schlaeppli
Directeur

021 316 36 00

AJEMA, Accueil de jour des enfants

Secrétariat
Liste d'attente du réseau

021 823 03 63

021 828 04 14



SANTÉ - SOCIAL

Agence d'assurances sociales Morges-Est Lundi-vendredi 08h00-11h30 et 14h00-16h00 Il est conseillé de prendre rendez-vous	Av. de Lonay 2bis Morges	021 828 04 60
Centre social régional	Central téléphonique Rue de Couvaloup 10 Morges	021 804 98 98
Centre médico-social, CMS	Rue Louis-de-Savoie 40 Morges	021 811 11 11
Espace prévention La Côte	Place du Casino 1 Morges	021 804 66 44
Office régional de Placement (ORP) Morges	Av. de la Gottaz 30, Morges	021 557 92 00

SERVICES INDUSTRIELS

Eau potable	AVM, Bussy-Chardonney Dépannages : M. Olivier Vuffray Remplaçant : M. Bernard Perey	079 638 01 81 079 342 33 04
Téléphonie, TV, Internet	UPC Cablecom Swisscom	0800 66 88 66 0800 800 800
Gaz	Cosvegaz SA, Cossonay y c. urgences	0800 402 403
Electricité	Romande Energie Morges Dépannages 24h/24h	0848 802 900 0848 802 555

PAROISSES

Paroisse protestante	M. Sandro Restauri, Pasteur	021 331 56 77
Paroisse catholique	Morges	021 811 40 10

POSTE

0848 888 888

DIVERS

Office de l'Etat civil de la Côte	Rue St-Louis 2, Morges	021 557 07 07
Justice de Paix du district de Morges	Rue St-Louis 2, Morges	021 557 94 00
Protection civile district Morges	Ch. de Vergognausaz 45, St-Prex	021 338 03 10

URGENCES

Police		117
Feu		118
SMUR (Service médical d'urgence)		144
Intoxications		145
Numéro d'urgence européen		112
Gendarmerie		021 557 90 21
Centrale téléphonique des médecins Urgences - médecins de garde		0848 133 133
Hôpital de Morges	24h/24, 7j/7	021 804 22 11
Médecins-dentistes de Morges Service de garde		078 798 77 78

